

<b>Certification</b>			FO 08 41 03
Changement de la disposition des compteurs et/ou installation d'un dispositif de stockage valable pour toutes les technologies de production d'énergie			
<b>Edition/Date:</b> 01.10.2017	<b>Section</b> 08	<b>Nom du fichier:</b> FO 08 41 03 Certification de disposition des compteurs	<b>Page:</b> 1 de 3

## Formulaire pour la certification d'un changement de la disposition des compteurs ou l'installation d'un dispositif de stockage, valable pour toutes les technologies

Indications pour l'auditeur / le gestionnaire de réseau devant certifier l'installation:

- La condition préalable à ce formulaire est qu'il existe une certification antérieure pour cette même installation chez Pronovo.
- Le gestionnaire de réseau ou l'auditeur, qui effectue la certification, est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des données.
- Veuillez dûment remplir le tableau approprié. Ne remplissez pas les autres tableaux.
- Veuillez viser (parapher) chaque page de ce formulaire.
- Pour l'évaluation du point d'injection il est impératif de joindre au formulaire le schéma des compteurs/ du raccordement.

Indications pour l'exploitant d'installation:

- En tant qu'exploitant d'installation, vous êtes tenu de signaler immédiatement les éventuelles modifications concernant l'installation à Pronovo SA et au gestionnaire de réseau / auditeur.
- Si vous souhaitez le rajout de qualités supplémentaires (aux garanties d'origine) comme «naturemade» ou «TÜV Süd EE», veuillez-vous adresser à l'organisation décernant la certification correspondante.

### 1 Données de l'installation:

N° de projet SRI ou numéro GO: \_\_\_\_\_

Nom de l'exploitant d'installation: \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Adresse de l'installation (rue, NPA, localité): \_\_\_\_\_

### 2 Attribution de la désignation des points de mesure aux numéros de compteur

Premier mois de la nouvelle disposition des compteurs (MM.AAAA): \_\_\_\_\_

Premier mois de la nouvelle mesure de la courbe de charge év. utilisée (MM.AAAA): \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

N° de la décision d'approbation des plans de l'ESTI (supérieur à 30 kVA): \_\_\_\_\_

a) **Mesure nette** (pas de mesure de la consommation propre, c-à-d injection directe dans le réseau de distribution):

	Désignation du compteur ou formule du compteur	Désignation du point de mesure à 33 chiffres CH.....	Pronovo
Production nette (jusqu'à 30 kVA) / production brute de l'installation (puissance supérieure à 30 kVA) Ligne 1-1:2:			
Besoins propres de l'installation / alimentation auxiliaire (puissance supérieure à 30 kVA) Ligne 1-1:1:			

Signature du gestionnaire de réseau/de l'auditeur .....

<b>Certification</b>			FO 08 41 03
Changement de la disposition des compteurs et/ou installation d'un dispositif de stockage valable pour toutes les technologies de production d'énergie			
<b>Edition/Date:</b> 01.10.2017	<b>Section</b> 08	<b>Nom du fichier:</b> FO 08 41 03 Certification de disposition des compteurs	<b>Page:</b> 2 de 3

b) **Mesure de la consommation propre avec mesure de l'excédent** (jusqu'à 30 kVA de puissance de raccordement inclus):

	Désignation du compteur ou formule du compteur	Désignation du point de mesure à 33 chiffres CH.....	Pronovo
Excédent du producteur Ligne 1-1:2:			

c) **Mesure de la consommation propre avec mesure de l'excédent** (supérieure à 30 kVA de puissance de raccordement):

	Désignation du compteur ou formule du compteur	Désignation du point de mesure (33 caractères) CH.....	Pronovo
Production brute de l'installation Ligne1-1:2:			
Besoins propres / alimentation auxiliaire de l'installation Ligne 1-1:1:			
Excédent du producteur Ligne 1-1:2:			

Les compteurs suivants, dont les mesures d'énergie seront prises en compte pour l'établissement de GO ou la SRI, ont associé aux désignations les points de mesure mentionnés:

Désignation du compteur	Numéro de série du compteur	Emplacement du compteur	Pronovo
Z1			
Z2			
Z3			
Z4			
Z5			
Z6			
Z7			
Z8			
Z9			

**La vérification de la section de mesure et de la plausibilité des données de production déjà mesurées ont été réalisées:**

**Veillez joindre au formulaire le schéma unipolaire des compteurs / du raccordement au formulaire. Le schéma des compteurs doit identifier les compteurs par leur abréviation. De plus, le point d'injection ainsi que les éventuelles autres installations connectées à ce dernier doivent clairement apparaître sur le schéma.**

Signature du gestionnaire de réseau/de l'auditeur .....

<b>Certification</b>			FO 08 41 03
Changement de la disposition des compteurs et/ou installation d'un dispositif de stockage valable pour toutes les technologies de production d'énergie			
<b>Edition/Date:</b> 01.10.2017	<b>Section</b> 08	<b>Nom du fichier:</b> FO 08 41 03 Certification de disposition des compteurs	<b>Page:</b> 3 de 3

### 3 Exploitation d'un dispositif de stockage

<b>Informations concernant le dispositif de stockage</b>		Pronovo
L'installation possède un dispositif de stockage	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Capacité installée du dispositif de stockage (kWh)		
Description détaillée de la technologie de stockage (ex. batterie Li-ion, air comprimé, Power-to-Gas, pompage-turbinage, etc.)		
Marque du dispositif de stockage		
Type du dispositif de stockage		
Date de la mise en service du dispositif de stockage		

### 4 Les données ci-dessus sont certifiées <sup>1</sup> par

Nom de l'instance accréditée d'évaluation de la conformité (auditeur) / de l'exploitant de la station de mesure (gestionnaire de réseau) s'il est juridiquement indépendant de l'exploitant de l'installation <sup>2</sup>	
Nom, prénom	
Numéro du rapport d'audit relatif à l'installation de production (le cas échéant)	
Date de l'audit (JJ.MM.AAAA)	
<b>Lieu, date, signature(s) en bonne et due forme et cachet</b>	

A remplir par Pronovo SA	Date/signature
Saisie dans la base de données	
Validation de l'entrée dans la base de données	

<sup>1</sup> La certification doit être effectuée par l'un des centres d'évaluation de la conformité autorisés par le centre d'accréditation suisse SAS pour ce domaine spécialisé ou le gestionnaire réseau compétent selon l'art. 2 al. 2 OGOM.

<sup>2</sup> L'auditeur/le gestionnaire de réseau qui a effectué la certification confirme que les informations des chapitres 1-2 sont correctes et complètes.